

POUR Y VOIR + CLAIR

Fermeture du site d'Albi.

L'incompréhension générale !

Après l'annonce brutale, juste avant les fêtes de Noël, de la fermeture du site d'Albi, pour regrouper l'activité sur Rodez et Toulouse, à plus d'une heure de route, c'est l'incompréhension générale pour :



- ⚡ La trentaine de salariés concernés, c'est même la stupeur : le site tourne bien, pas d'interchantier grâce notamment à des contrats récurrents avec le Crédit Agricole
- ⚡ Les représentants du personnel : aucune explication tangible en CSE, un gain financier minime au regard du chiffre d'affaires de l'entreprise et de sa marge avoisinant les 10%
- ⚡ Les élus locaux, ceux de la région notamment, qui, en la personne de Mme Delga, présidente de la région Occitanie, proposent de l'aide à l'entreprise pour trouver des locaux plus adaptés, qui sont, dixit la Direction, 'inexistants à Albi'. Quel camouflet ! (voir l'article de La Dépêche [ici](#)).

Nous avons sollicité Pierre Pasquier, Président du Groupe (qui ne semblait pas vraiment au courant) et Cyril Malargé, Directeur Général, pour leur demander de surseoir à cette décision indigne des valeurs de l'entreprise.

Quel est vraiment le devenir des petits sites ?

ARRIVALS				TERMINAL B	
FLIGHT	DESTINATION	GATE	TIME	STATUS	
GA1	DIVIDENDES	A24	10:00	ARRIVED	
CO1	CRH JUL	B24	00:01	REDUCED	
GA2	RACHAT ACT	C24	15:00	ARRIVED	
CO2	CRH JAN	B25	??:??	REDUCED+	
GA3	DIVIDENDES	A25	++:++	ON TIME	
CO3	MENTORS	C25	--:--	CRASHED	
CO4	ALBI	D25	00:31	MAYDAY++	

Depuis le début d'année 2024, nous avons assisté à la valse des réorganisations de sites et autres migrations vers des centres d'affaires pour des sites de moins de 70 personnes (taille critique ?).

Après plusieurs mouvements de sites (Dijon, Angers, Metz) au cours de l'année, un cap a

finalément été passé en décembre, avec l'annonce de la fermeture du site d'Albi, la décision ayant été prise de ne pas renouveler le bail commercial du site.

Rappelons tout de même qu'en début d'année 2024, la Direction du Pôle France confirmait que le site d'Albi ne serait pas fermé.

Le passage par un centre d'affaires ou un espace de co-working n'est même pas prévu ! A cette question, la Direction Immobilière répond qu'il n'existe pas de solution pérenne.

Ainsi, pour la trentaine de salariés albigeois, la solution (si l'on peut parler de solution) est d'aller à Toulouse ou Rodez ... ou c'est la porte ! Aucune étude sur l'impact social ou environnemental n'a été faite par la Direction Immobilière sur cette fermeture.

Visiblement, seul l'impact financier importe !

Vous avez dit « Collaborateur centrique » ? Albi est à peu près entre Toulouse et Rodez, mais quand même ... !

POUR Y VOIR + CLAIR

Le coin des négos ...



Egalité professionnelle F/H : accord signé par Traid-Union pour 3 ans : c'est une bonne nouvelle pour 2025 !

Nous avons obtenu des avancées significatives par rapport au dernier accord que **nous avons signé** :

- ⚡ Eclaircissement de tout le processus CRH : les écarts salariaux non justifiés entre des femmes et la **médiane** des hommes dans des **tranches comparables** seront dorénavant corrigés au moyen **d'un budget spécifique !**
Ce dispositif s'appliquera **dès le CRH de janvier 2025**.
Budget annuel de l'ordre de 1 million d'euros pour l'UES.
- ⚡ **Fin de la condition d'ancienneté** pour le **maintien de salaire** pour une femme enceinte.
- ⚡ Ouverture du **dispositif 'jours enfant malade'** pour les pères **ET** les mères : 2 jours **rémunérés** par an et par enfant en cas de maladie ou d'hospitalisation (plafond de 6j, fractionnable par ½ journée et sur présentation d'un justificatif).
Grâce à **notre détermination**, la Direction a finalement accepté notre passage de l'âge maximum de 13 ans à **15 ans** pour le dispositif 'jours enfant malade' !
NB : chaque femme qui bénéficie actuellement du dispositif congés mère de famille (2 ou 4 jours) **continuera à en bénéficier** sauf si elle décide de passer au dispositif 'jours enfant malade'.
- ⚡ Plus de **formations** et de **communications** pour améliorer la présence des femmes dans nos métiers et dans les plus hautes classifications.

Le dispositif d'aide de l'entreprise pour les réservations des **places en crèche** va être poursuivi avec le réseau de crèches 'Babilou' pour les bénéficiaires actuels. Une **étude** tenant compte des **attentes** sur ce sujet **sera lancée** pour un **nouveau dispositif** d'aide à partir de **septembre 2026**. Ainsi, pour répondre au mieux à vos besoins, contactez vos représentants **Traid-Union** pour porter vos souhaits en la matière auprès de la Direction !

De belles avancées dans ce nouvel accord que vos représentants **Traid-Union** suivront avec attention dans son déroulement et sa mise en application pratique.

POUR Y VOIR + CLAIR

NAO : et finalement ... la montagne accouche d'une souris !



Fidèle à sa politique **salariale**, la Direction a refusé de désindividualiser les augmentations de même que les primes de fin d'année. Elle a toutefois **enfin répondu positivement à une de nos revendications** de longue date et **a défini** la mise en place d'un **budget dédié à la correction des**

écarts de rémunération Femmes-Hommes (voir ci-avant notre retour sur la négociation Egalité Professionnelle).

Pour les frais de déplacement, les barèmes hôteliers Paris et Grandes villes sont augmentés de 10€ pour les missions jusqu'à 10 jours et les compensations relatives aux surtemps de trajets professionnels augmentent de 1 euro (Aller/retour) comme **nous l'avions demandé**.

Autre succès **Traid-Union**, la Direction ne déduira plus le remboursement de l'abonnement transport en commun lors du calcul des indemnités kilométriques.

Le **Forfait Mobilités Durables** (FMD) passe de 300 à 400 euros par année civile et par personne éligible.

Pour ce qui est d'un **Plan d'Épargne Retraite d'Entreprise Collectif** (PERECO) : la Direction renvoie à des négociations à lancer au niveau de chaque société de l'UES (SSG, I2S, SopraSolution...), les salariés de SHR bénéficiant déjà d'un tel dispositif.

Besoin d'aide ?



Si vous avez besoin d'aide ou de simples informations, vous pouvez vous adresser à l'un ou l'une de vos **130** représentants **Traid-Union** dans toute l'UES.

Nombreux, vous les trouverez sur les pages « vos élus » du site **Traid-Union** :

- ⚡ Pour les 81 élus de SSG, c'est [Sopra Steria Group SSG : élus Traid-Union](#)
- ⚡ Pour les 30 élus de I2S, c'est [Sopra Steria I2S : élus Traid-Union](#)
- ⚡ Pour les 5 élus de Sopra Solutions, c'est [Sopra Steria SOLUTIONS : élus Traid-Union](#)
- ⚡ Pour les 6 élus Sopra HR, c'est [Sopra Steria SHRS : élus Traid-Union](#)
- ⚡ Pour les 8 élus 2MoRO, c'est [Sopra Steria 2MoRO SOFTWARE : élus Traid-Union](#)

Sachez que, pour vous assister, vous pouvez vous adresser à tout élu (Représentant de Proximité, membre CSE, Délégué Syndical) de toute société de l'UES citée ci-dessus, particulièrement utile sur les sites multi-sociétés.



POUR Y VOIR   CLAIR

Traid-Union vous souhaite

Bonne Année !

